

Compte rendu des décisions du CONSEIL
MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2023
à 20 heures 30

Ce document est un compte-rendu succinct du conseil municipal du 19 décembre. Un procès-verbal fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance.

URBANISME

1 – RACHAT PORTAGE FONCIER

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- autorise le rachat de la propriété située au 20 route de Plescop qui fait l'objet d'une convention de portage foncier avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération. La propriété est constituée des parcelles cadastrées en section en section AH n° 72 (362 m²), AH n° 73 (1 468 m²) et AH 74 (627m²), classées en zones Ubc, Nzh et Na au PLU de la commune au prix de 144 510.60 € conformément à la convention d'intervention et de portage signée avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération.
- Approuve l'inscription de crédits par décision modificative au budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 à hauteur de 145 000 €, des crédits nouveaux complémentaires seront inscrits au budget primitif 2024 pour les éventuels frais annexes.

2 – ACQUISITION DES PARCELLES AH 241 – 242 – 243 CONSORTS LE BOULAIRE

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- D'acquérir les parcelles cadastrées en section AH 241 - 242 -243 (ancienne parcelle AH n°233), classée en zones Ua, Na et Nzh au document d'urbanisme située route de Plescop, qui appartiennent aux consorts Le Boulaire au prix de 66 100 € (frais d'actes compris). Les frais notariés et tout autre frais s'y rapportant seront supportés par la commune.
- De prévoir les crédits au budget primitif 2023 de la commune par décision modificative.
- D'effectuer les démarches nécessaires pour mener l'acquisition de cette parcelle, et de signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

FINANCES - ASSOCIATIONS

3 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la décision modificative n°4 afin de :

- Procéder au rachat du portage foncier de la propriété située au 20 route de Plescop, constituée par les parcelles cadastrées en section en section AH n° 72 (362 m2), AH n°73 (1 468 m2) et AH 74 (627m2) pour un montant de 145 000 €.
- Acquérir les parcelles complémentaires des consorts Le Boulaire (AH 241 - 242 -243) pour un montant de 66 100 €.
- Inscrire un emprunt d'équilibre à hauteur de 211 100 €.

4 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024, dans les conditions suivantes :

	Crédits inscrits au BP 2023	Autorisation avant vote du BP 2024 (25%) Nomenclature M14	*Autorisation avant vote du BP 2024 (25%) Nomenclature M57
Total	2 337 859.57 €	584 464.89 €	584 464.89 €
Dont :			
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves	5 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	5 399.94 €	1 349.99 €	1 349.99 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	98 887.22 €	24 721.81 €	24 721.81 €
Chapitre 204 – Subventions équipements versées	36 542.00 €	9 135.50 €	9 135.50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	881 857.57 €	220 464.39 €	220 464.39 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 310 172.84 €	327 543.21 €	327 543.21 €

5 – MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME DES ASTREINTES

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide de mettre en place un régime d'astreintes pour les agents de la commune pour les besoins suivants :
 - Pour les locations de salles municipales afin d'assurer des états des lieux entrants et sortants ou intervenir en cas de nécessité.
 - Lorsque la commune est confrontée à des événements climatiques majeurs.
 - Face à des circonstances urgentes impliquant de mobiliser des agents techniques (incendie inondations – dégâts majeurs sur des bâtiments...).
 - Pour des événements organisés sur la commune selon un programme annuel et pour lesquels il est nécessaire de faire intervenir les services techniques pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

- De prévoir les crédits à cet effet au budget primitif 2024

6 – TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Monsieur Philippe BLANCHE, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Fixe les tarifs des locations à compter du 1^{er} janvier 2024
- Dit que la convention « sécurité incendie » d'utilisation des locaux sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Modifie le règlement de location des salles communales
- Autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

7 – ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024, AVEC DESIGNATION DU COORDINATEUR ET PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN OU DE PLUSIEURS AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne un coordinateur de l'enquête INSEE à mener à compter du 18 janvier 2023 et autorise le recrutement d'agents recenseurs et fixe les modalités de rémunération des agents.

TRAVAUX

8 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE D'UN EQUIPEMENT DE REGULATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN CENTRE-BOURG

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE la rénovation d'éclairage public telle que définis ci-dessus par la mise en place d'une horloge de régulation.
- PROPOSE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024.
- DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents relatifs à ces dossiers.

9 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ET DE RENOVATION DES ECLAIRAGES SITUES ROUTE DE VANNES

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE la rénovation d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques situés route de Vannes.
- PROPOSE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents relatifs à ces dossiers.

10 – ORANGE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE VANNES

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention proposée par l'entreprise Orange relative à l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la route de Vannes
- PROPOSE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents relatifs à ces dossiers.

INTERCOMMUNALITE

11 – RAPPORT DE CLECT DE GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION RELATIF A LA RETROCESSION DE LA SALLE DE SPECTACLE HERMINE A LA COMMUNE DE SARZEAU ET A L'INTEGRATION DE LA BASE DE KAYAK ET AVIRON DE VANNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de CLECT du 6 octobre 2023 de GMVa relatif à la rétrocession de la salle des hermines à la commune de Sarzeau et l'intégration de la base de Kayak et d'aviron à GMVa

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos la séance du conseil municipal à 21H50

Fait à Meucon, le 20 décembre 2023

Le Maire

Pierrick MESSAGER

